



Stress du conjoint au travail

Par **syrcey45**, le **12/04/2010** à **16:39**

Bonjour,
Mon mari a été muté en normandie il y a 4 ans, mais depuis 6 mois rien ne va plus pour lui. Il envisage de démissionner, subissant en quelque sorte un harcèlement par son chef d'atelier (celui-ci lui a dit clairement, entre autres, que s'il n'était pas content il n'avait qu'à prendre la porte) ainsi que par son directeur de site. Ce dernier ne s'adressant à lui que par le biais de mails, alors qu'ils se croisent maintes fois dans la journée. Il rentre en pleurant, ne dort plus, est constamment stressé, taciturne. Ses collègues sont conscients du malaise, mais ne veulent pas prendre part, craignant les représailles. En tant que conjointe puis-je en alerter la direction générale qui se trouve sur un autre site?
Merci pour l'intérêt que vous porterez à cette demande, cordialement.
séverine

Par **Cornil**, le **14/04/2010** à **23:45**

Bonsoir "syrcey45"
Rien ne t'empêche d'écrire à la direction générale. Bon courage et bonne chance à ton mari.
Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est comme on le sent!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)